

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-48

AVENANT 2008 A LA CONTRACTUALISATION N° 2 DE 2003 ENTRE LA COMMUNE DE MONTESQUIEU ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, la commune de MONTESQUIEU bénéficie d'un second contrat d'équipement approuvé par la commission permanente le 30 juin 2003 et composé des projets ci-après :

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
BATIMENTS COMMUNAUX			
1. Réfection des façades, toitures, étanchéité à l'ancienne mairie - 1ère tranche	15 500 €	24 %	3 720 €
2. Réfection des façades, toitures, étanchéité à l'ancienne mairie - 2ème tranche	15 500 €	24 %	3 720 €
3. Aménagement d'un logement communal – 1ère tranche	15 500 €	24 %	3 720 €
4. Aménagement d'un logement communal – 2ème tranche.	15 500 €	24 %	3 720 €
5. Réparation de la toiture et des façades de l'église – 1ère tranche.	15 500 €	24 %	3 720 €
6. Réparation de la toiture et des façades de l'église – 2ème tranche	15 000 €	24 %	3 600 €
7. Travaux de confortement à l'église Ste Thècle - 1ère tranche.	15 500 €	24 %	3 720 €
8. Travaux de confortement à l'église Ste Thècle - 2ème tranche	15 500 €	24 %	3 720 €
9. Travaux intérieurs à l'église Ste Thècle – 1ère tranche.	15 500 €	24 %	3 720 €
10. Travaux intérieurs à l'église Ste Thècle – 2ème tranche.	15 500 €	24 %	3 720 €
11. Travaux de réparations à l'église d'Esme – 1ère tranche.	15 500 €	24 %	3 720 €

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
12. Travaux de réparations à l'église d'Esme – 2ème tranche	5 767 €	24 %	1 383 €
13. Réfection de l'entrepôt à l'école d'Esme	10 037 €	24 %	2 409 €
14. Aménagement du foyer	8 136 €	24 %	1 953 €
15. Création de deux salles de réunions dans l'ancienne mairie – 1ère tranche	19 000 €	24 %	4 560 €
16. Création de deux salles de réunions dans l'ancienne mairie – 2ème tranche	15 000 €	24 %	3 600 €
URBANISME ENVIRONNEMENT			
17. Création d'un sanitaire public entrepôt/vestiaire	9 852 €	24 %	2 364 €
18. Création d'un parking à la mairie	19 000 €	24 %	4 560 €
19. Abords de la salle des fêtes	17 800 €	24 %	4 272 €
BATIMENTS SCOLAIRES			
20. Réfection des sanitaires de l'école – 1ère tranche	15 250 €	50 %	7 625 €
21. Réfection des sanitaires de l'école – 2ème tranche	14 743 €	50 %	7 371 €
EQUIPEMENTS SPORTIFS			
22. Réfection du stade	26 000 €	60 %	15 600 €
SUBVENTION GLOBALISEE			96 497 €

RECAPITULATIF DE LA CONTRACTUALISATION N°2 DE 2003

Coût H.T. du programme	346 771,00 €
Dépense subventionnable H.T.	330 585,00 €
Subvention globalisée	96 497,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	28,00 %

A ce jour les deux premiers tiers de la subvention globale ont été versés, seul le dernier tiers et solde d'un montant prévisionnel de 32 165 € reste à verser.

DEMANDE D'AVENANT 2008:

La commune de MONTESQUIEU souhaite modifier le contenu de ce contrat n° 2 approuvé en 2003 et sollicite à cet effet la conclusion d'un avenant qui entérine :

- la suppression de projets inscrits en contractualisation 2003,
- la prise en compte par avenant 2008 d'opérations nouvelles.

1°) Les opérations retirées du contrat :

Elles concernent les équipements et travaux prévus sur l'ancienne mairie (opérations 1 à 4 ; 15 et 16) ainsi que la création d'un parking à la mairie, enfin l'aménagement des abords de la salle des fêtes (opérations 18 et 19) dont les subventions cumulées s'élèvent à un montant de 31 872 €

2°) Les opérations nouvelles souhaitées par la commune :

Il s'agit, compte-tenu de l'évolution démographique récente de la commune, de répondre à un besoin nouveau lié à une dynamique forte des activités associatives et socio-éducatives par la construction d'une nouvelle salle polyvalente et de ses annexes, projet estimé à 89 523 €H.T.

PROPOSITION D'AVENANT 2008:

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
BATIMENTS COMMUNAUX			
1. Construction d'une salle polyvalente – 1ère tr.	19 000 €	24 %	4 560 €
2. Construction d'une salle polyvalente - 2ème tr.	19 000 €	24 %	4 560 €
3. Aménagement des annexes de la salle polyvalente - 1ère tr.	19 000 €	24 %	4 560 €
4. Aménagement des annexes de la salle polyvalente - 2ème tr.	13 489 €	24 %	3 237 €
5. Equipements de la salle polyvalente	19 000 €	24 %	4 560 €
SUBVENTION GLOBALISEE			21 477,00 €

RECAPITULATIF DE L'AVENANT 2008

Coût H.T. du programme	89 523,00 €
Dépense subventionnable H.T.	89 489,00 €
Subvention globalisée	21 477,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	24,00 %

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur l' article du Budget Départemental ci-après :

Opérations	Nature	Sous fonction	Montant
N° 1 à 5	204 1436	74	21 477,00 €

Compte tenu de ce qui précède je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et :

- **approuver l'avenant 2008** au contrat d'équipement n° 2 conclu en 2003 avec la commune de Montesquieu, avenant **dont la subvention globale s'élève à 21 477 €**
- **prendre acte que**, suite à l'abandon des projets 1 à 4 ; 15 et 16 sur l'ancienne mairie et des projets 18 et 19 d'aménagement de village, prévus au contrat 2003 et correspondant à un montant de subvention de 31 872 €, **le solde restant dû sur le contrat n°2 de 2003 est ramené de 32 165 € à 293 €**
- **décider qu'en vertu de l'avenant 2008**, qui vous est proposé, **la subvention globale de 21 477 € cumulée au reliquat de 293 € précité porte à 21 770 € la subvention restant à verser pour solde en une fois à la commune de Montesquieu.**

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-48

**AVENANT 2008 A LA CONTRACTUALISATION N° 2 DE 2003
ENTRE LA COMMUNE DE MONTESQUIEU ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission permanente du 30 juin 2003 approuvant le contrat d'équipement n° 2 avec la commune de Montesquieu,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant 2008 au contrat d'équipement n° 2 conclu en 2003 avec la commune de Montesquieu, dont la subvention globale s'élève à 21 477 €, pour le financement des travaux suivants :

NATURE DES OPERATIONS	DEPENSES ELIGIBLES H.T.	TAUX	SUBVENTIONS
BATIMENTS COMMUNAUX			
1. Construction d'une salle polyvalente – 1ère tr.	19 000 €	24 %	4 560 €
2. Construction d'une salle polyvalente - 2ème tr.	19 000 €	24 %	4 560 €
3. Aménagement des annexes de la salle polyvalente - 1ère tr.	19 000 €	24 %	4 560 €
4. Aménagement des annexes de la salle polyvalente - 2ème tr.	13 489 €	24 %	3 237 €
5. Equipements de la salle polyvalente	19 000 €	24 %	4 560 €
SUBVENTION GLOBALISEE			21 477,00 €

- Prend acte que, suite à l'abandon des projets 1 à 4 ; 15 et 16 sur l'ancienne mairie et des projets 18 et 19 d'aménagement de village, prévus au contrat 2003 et correspondant à un montant de subvention de 31 872 €, le solde restant dû sur le contrat n°2 de 2003 est ramené de 32 165 € à 293 €;
- Décide qu'en vertu de l'avenant 2008, la subvention globale de 21 477 € cumulée au reliquat de 293 € précité porte à 21 770 € la subvention restant à verser pour solde en une fois à la commune de Montesquieu ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'assemblée;
- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opérations	Nature	Sous fonction	Montant
N° 1 à 5	204 1436	74	21 477,00 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,